



**produit par le Groupe de
Réflexion Génovéfain
Urbanisme**

Réflexions à propos du secteur

Rue de Lachapelle – Rue Lejeune :

A l'approche de l'aménagement du terrain SAUREL, après sa mise en délégation de préemption publique par la Municipalité, il apparaît que cette situation reste la dernière possibilité de créer une voie douce vers le Hameau de La Fusée, dernier hameau isolé de la commune, et vers la future salle Socio Culturelle (ex locaux Prévôté).

Considérant que lors de la réflexion menée sur le PLU, il avait été posé l'idée que l'aménagement vers le hameau de La Fusée et vers la future salle Socio Culturelle devait être accessible en voie douce, que la rue de Lachapelle sur la partie entre le feu rouge de la Route nationale et la Rue Lejeune ne comporte pas de trottoir suffisant, que la Rue Lejeune est elle-même insuffisante pour avoir une circulation à double sens, dans de bonnes conditions, actuellement, nous pensons que au moment où ce terrain SAUREL va être aménagé et construit, la question de la voie douce doit être regardée dans le même temps. Ce qui ne veut pas dire que tout ce qui va être avancé doit être opéré d'un seul coup. Cela peut être traité en deux projets, au moins, toutefois la question de la Rue Lejeune doit être, elle, traitée dès la réalisation des constructions du terrain SAUREL. Il n'est pas inutile de rappeler que les terrains en face du terrain de foot et des dépôts ESSELTE ont vocation, dans le PLU actuel, à être zone d'activité ce qui entraînerait une évolution non négligeable de la circulation.

Les considérants :

La situation de la Rue de Lachapelle :

La Rue de Lachapelle du feu rouge à la Rue Lejeune ne possède pas de trottoirs dignes de ce nom. Cette situation est historique, très ancienne. Les récentes constructions n'ont pas amélioré cette situation. Hors, cette voie mène au stade de foot où les enfants se rendent parfois en groupe, au city stade et à la future salle socio-culturelle. Elle longe une partie encore non urbanisée sur laquelle le PLU prévoit actuellement une zone d'activité. La circulation n'est pas satisfaisante pour les véhicules dans les deux sens et ce, y compris, en considérant qu'il n'y ait aucun stationnement.

Cet état de fait peut être réformé par une réorganisation de la circulation automobile et des réaménagements.

Il s'agit là d'améliorer la situation des riverains, d'une part, et celle du transit quotidien en forte évolution.



La situation de la Route Nationale :

La Route Nationale offre une voie de circulation tout à fait correcte, tant pour les piétons, que du point de vue automobile. Si une partie de trottoirs sur la partie est (gauche en allant sur Paris) reste à aménager, elle ne pose pas de problème majeur et d'urgence. L'ensemble peut participer, sans grande difficulté, à la réorganisation de la circulation tant piétonne qu'automobile sur le secteur.



La situation de la Rue Lejeune :

Cette rue pose beaucoup plus de problèmes, elle est à la fois insuffisante, dans sa forme actuelle, pour assumer une circulation tant automobile que piétonne dans des conditions satisfaisantes du point de la sécurité notamment surtout si l'on considère la construction prévue sur le terrain SAUREL de 30 logements incluant l'installation de cabinets médicaux qui entraineront également une circulation supplémentaire. Cette rue n'a, pour le moment, que peu de riverains. Hormis, l'évolution importante que devrait produire l'implantation de logements sur le terrain SAUREL, elle ne devrait pas en subir d'autre. Le terrain SAUREL qui en occupe toute la longueur peut permettre de l'élargir de façon à lui donner des proportions autorisant une meilleure circulation tant piétonne qu'automobile.

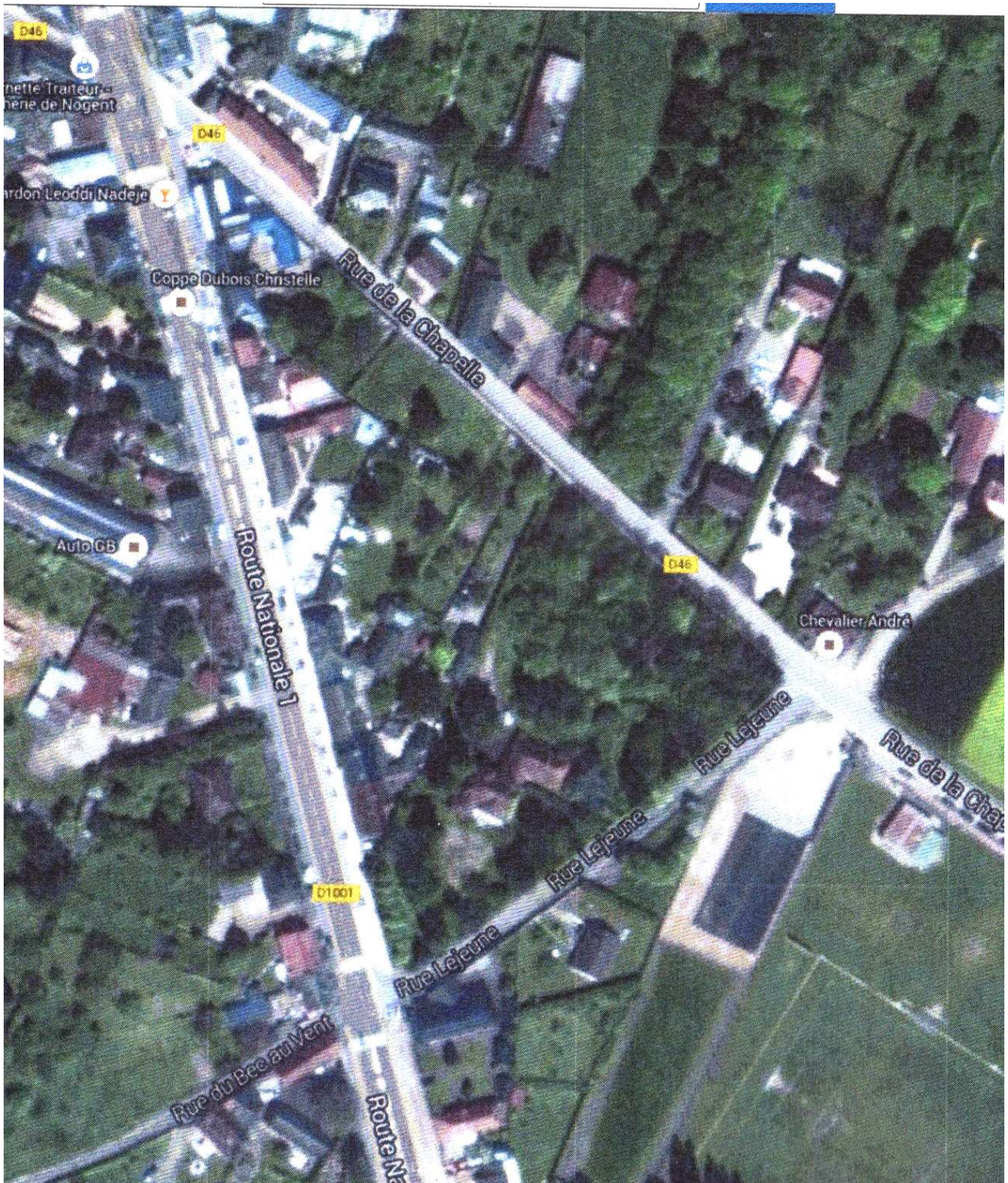


Propositions :

Il s'agit de rejoindre l'idée de « voie douce » exprimée autour des débats du PLU en utilisant le terrain tel qu'il est et en avançant progressivement.

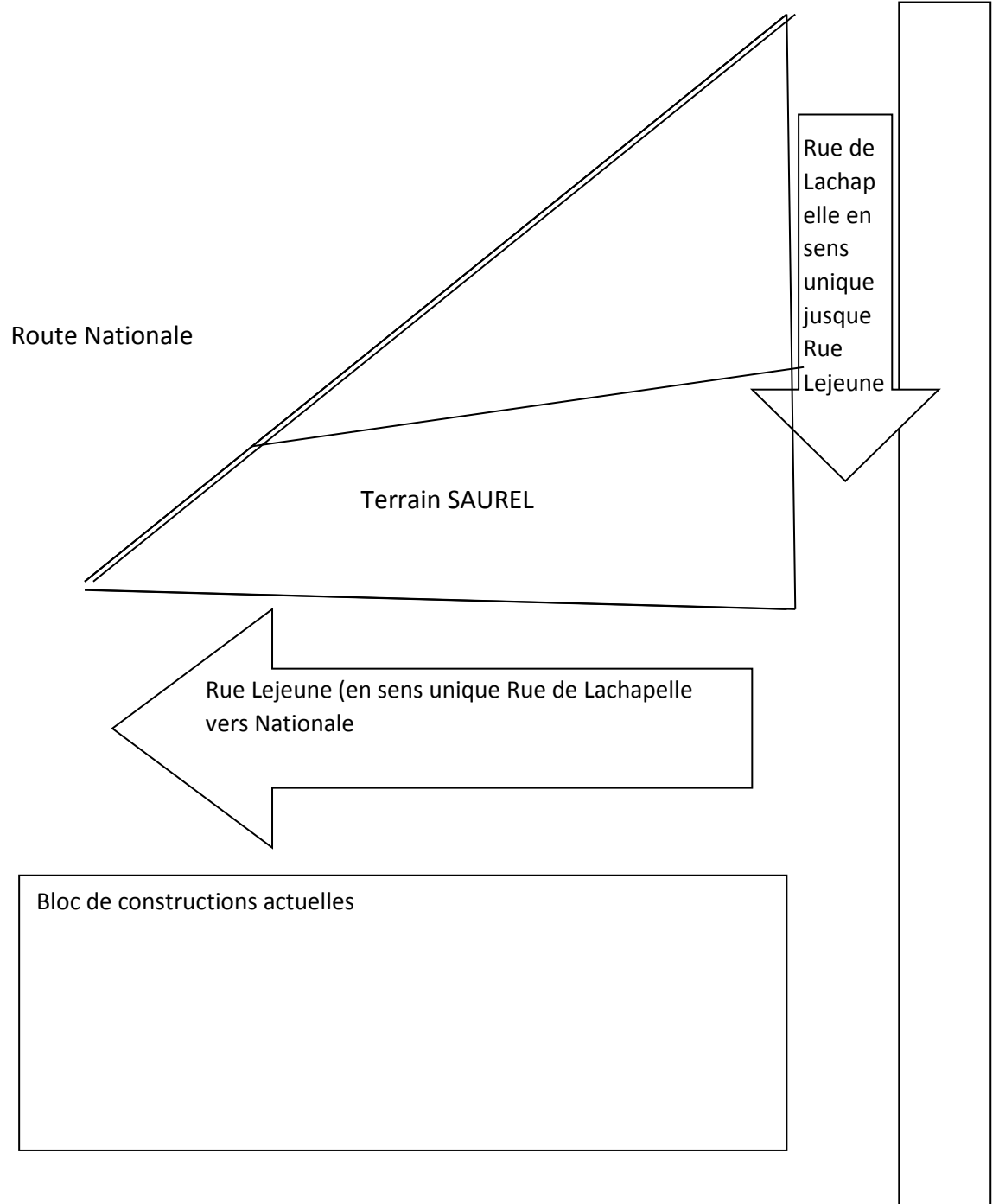
Plusieurs possibilités se présentent :

- Dans toutes les situations la Route Nationale reste en l'état (sauf aménagement des trottoirs à envisager à terme)
- La partie Rue de Lachapelle à vocation à être à sens unique entre la Rue Lejeune et la Route Nationale et qu'y soit aménagé soit sous forme de trottoirs classiques soit sous forme semi-piétonnière des espaces permettant la circulation automobile, piétonne et cycliste
- La Rue Lejeune soit, reste en double sens mais alors avec une emprise suffisante pour permettre ce type de circulation et celle de piétons et cyclistes dans des conditions de sécurité suffisantes, soit n'est qu'en sens unique, en contrepartie de celui de la Rue de Lachapelle.



L'aménagement du terrain SAUREL constitue l'une des dernières possibilités, voire la dernière si l'emprise routière laissée notamment sur la Rue Lejeune est insuffisante pour permettre une urbanisation cohérente avec les orientations du PLU, d'une part, mais aussi compte tenu de la densification de la circulation en cours et dont l'évolution à la hausse reste prévisible, d'autre part.

Proposition 1 :



Proposition N°2 et 3 :

